

Université Claude Bernard  Lyon 1



LE VINATIER 

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

Université Claude-Bernard LYON I (Département de psychiatrie légale)

Hospices civils de Lyon (Service de psychiatrie des urgences)

Centre Hospitalier Le Vinatier (Pôle santé mentale des détenus et psychiatrie légale)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

**Diplôme Universitaire d'expertise judiciaire
pénale psychiatrique et psychologique**

Responsable universitaire : Pr Emmanuel Poulet – Praticien hospitalier, Professeur des universités

Responsables de la formation :

Dre Sabine Mouchet

Dr Frédéric Meunier

Présentation

La formation initiale des experts psychiatres et psychologues nécessite des bases juridiques et techniques spécialisées. De plus, les évolutions successives des textes régissant l'expertise judiciaire développent de nouvelles questions délicates, en particulier sur les points des procédures contradictoires, de l'analyse de la responsabilité de l'évaluation du risque, et de l'extension du champ des expertises.

Cet enseignement a pour objectif principal de permettre aux praticiens qui désirent demander leur inscription sur la liste des experts d'acquérir ces bases.

Cette formation portera donc sur l'état de la législation actuelle, l'évolution de la procédure et de la jurisprudence, les données techniques, cliniques, psychocriminologiques et médico-légales de la réalisation de ces expertises.

L'orientation de cette formation vise essentiellement la formation à l'expertise psychiatrique et psychologique en matière pénale.

Les enseignements sont dispensés, sauf mention contraire, dans les locaux du Vinatier.

La formation est ouverte aux psychiatres et psychologues en exercice et aux internes en psychiatrie se formant à la psychiatrie légale. Il est demandé à chacun de trouver un « compagnonnage » : les personnes souhaitant s'inscrire doivent se rapprocher d'un expert ou d'experts de leur choix. Ce stage est obligatoire, la validation de l'enseignement passe en grande partie par cette expérience.

Le programme, dans son contenu, est donné à titre indicatif. Il est susceptible de modification en fonction des disponibilités des intervenants. L'enseignement est présentiel (sauf réunion d'information)

Réunion d'information – pour les inscrits et préinscrits

Jeudi 7 novembre 2024 16HEURES-18HEURES

SALLE DE RÉUNION DU PÔLE « SANTÉ MENTALE DES PERSONNES DÉTENUES ET PSYCHIATRIE LÉGALE » - BÂTIMENT 338

« LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

CETTE RÉUNION A UN CARACTÈRE OBLIGATOIRE, un lien de visioconférence sera disponible

Cette réunion permet :

- De préparer le stage indispensable dès la première session
- De présenter la formation

CONTACTS :

<u>Responsable de la formation :</u> Dr Frédéric Meunier frederic.meunier@ch-le-vinatier.fr téléphone 06 17 15 96 27	<u>Responsable universitaire :</u> Pr Emmanuel Poulet emmanuel.poulet@chu-lyon.fr téléphone 04 72 11 00 09	<u>Secrétariat :</u> Mme Claudine Martinenghi claudine.martinenghi@sfr.fr
---	--	--

Première session : Introduction, statut de l'expert et de l'expertise, procédure pénale pour les praticiens

Dates 11-13 décembre 2024

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 11 décembre	Jeudi 12 décembre	Vendredi 13 décembre
9 h - 10 h 30		Le parcours du justiciable Dorine Breysse Marion Loubet	La mission, la rédaction Sabine Mouchet Hélène Dubost
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30	Introduction, Repères conceptuels, statut de l'expert Frédéric Meunier		Cas pratique, Séminaire, préparation Sabine Mouchet Frédéric Meunier
15 h 45 - 17 h 15		Responsabilité pénale / discernement Frédéric Meunier	

Seconde session : La clinique du passage à l'acte

Dates 5 au 7 février 2025

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 5 février	Jeudi 6 février	Vendredi 7 février
9 h - 10 h 30		Expertise des AVS Mathieu Lacambre Sabine Mouchet	Évaluation du risque de violence / de récurrence Valérie Moulin Frédéric Meunier
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30	Psychopathologie du passage à l'acte Guillaume Giret Magali Ravit		
15 h 45 - 17 h 15		Cas pratiques	Cas pratiques

Troisième session : l'attente des acteurs

Dates 2 au 4 avril 2025

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON

	Mercredi 2 avril	Jeudi 3 avril	Vendredi 4 avril
9 h - 10 h 30	Présentenciel <i>Table ronde</i> Olivier Rabot Nicolas Chareyre JF. Barre	Déposer aux assises Sabine Mouchet Nidal Abou Nahban Hélène Dubost Laurent Layet Frédéric Meunier	Psychiatres : Postsentenciel Frédérique Plet François Renault Psychologues : Spécificités : tests, missions Sophie Ferrucci
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30	Soins pénalement ordonnés (Intervenant à confirmer)		Le Juge des enfants Sarah Ploquin Clara Benamou
15 h 45 - 17 h 15			

Quatrième session : l'expertises spécialisées et autres types exercices

Date 18 au 20 juin 2025

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 18 juin	Jeudi 19 juin	Vendredi 20 juin
9 h - 10 h 30	Expertises pénales des victimes Isabelle Nahmani	Les majeurs protégés Pierre-François Godet	Procédures civiles et administratives, ARS, contrôle : la place de l'expert (survol) Frédéric Meunier
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30	Conférence : Pierre Lamothe	Expertise des enfants Louis Forgeard	Accompagnement à la mission : évaluer le risque, communiquer avec les acteurs Frédéric Meunier Sabine Mouchet
15 h 45 - 17 h 15			

VALIDATION

Un stage auprès d'un expert, psychiatre ou psychologue, ou de plusieurs experts agréés est nécessaire. Il convient d'y penser dès la préinscription. Les intervenants sont disponibles pour vous aider, le cas échéant, à trouver un maître de stage.

Au cours de ces stages, il vous est demandé de participer à au moins 4 examens expertaux, seule une observation d'observation est demandée dans le cadre académique. Mais rien n'interdit au maître de stage de donner plus de responsabilités à son stagiaire, s'il y est autorisé dans la cadre de la procédure. Ceci vous sera précisé dès la réunion d'information.

La validation du DU repose sur :

- 1) Une note de participation, sur 20 points, liée à l'assiduité aux enseignements et au contrôle continu
- 2) Une note sur 20, en lien avec 4 rapports liés aux stages, que vous rendrez et leur discussion devant le jury

Le diplôme sera accordé par le jury final, si vous avez au moins 20 points sur 40.

Présentation des rapports

Ils devront être rendus, au plus tard le mardi 16 septembre 2025, par voie électronique.

Leur présentation orale est prévue les 2 et 3 octobre 2025 – vous aurez une convocation horaire plus précise.